



Formation en présentiel
**Autorisation d'Intervention
à Proximité des Réseaux**
**Formation préparatoire à l'examen
Profil Concepteur**
A.C.FO est centre testeur A.I.P.R N° 455
Code formation AIPR-CONCEPT maj 20/04/2021

PUBLIC ET PRE REQUIS

Pour le personnel concepteur : est considéré « concepteur » tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR «concepteur».

Connaissance de la technologie des réseaux.
Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique.



Validité
5 ans



Durée
**7 Heure dont
1 heure d'examen**



Effectif par session
1 mini 10 max

OBJECTIF

Obtenir l'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux

COMPETENCES VISEES

Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir.
Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

CONTENU

- Présentation formateur/stagiaire

Rappel de la réglementation

- La procédure DT-DICT.
- La connaissance des réseaux.

Mise en oeuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plans
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Les relevés topographiques
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité de réseaux



Travailler à proximité des réseaux

- Les moyens de protection collective et individuelle
 - Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
 - Le marquage - piquetage
 - Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses
 - Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
 - Bilan de la formation/questions diverses
-

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.
Notre organisme met à disposition de chaque participant une tablette tactile pour l'examen.
Livrets remis aux stagiaires
Echanges avec les stagiaires, exposés, partage d'expériences.

REGLEMENTATION

Une obligation de compétences fixée par l'arrêté du 22 décembre 2015 est une nouvelle étape de la réforme anti-endommagement des Réseaux.
Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux.

MODALITES DE SUIVI

Chaque participant signera une feuille d'émargement, ainsi que le formateur.
Délivrance d'une attestation de formation.
Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz mis à disposition par la plateforme d'examen QCM AIPR.
Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

EVALUATION ET VALIDATION

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MTES
Une feuille d'émargement sera signée par les participants et le formateur.
Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

NOTRE INTERVENANT

Formateur « profil concepteur » reconnu compétent ayant suivi une formation et validation des compétences.

MODALITES DE L'EXAMEN

Pour le passage de l'examen merci de vous munir de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM.
Ce QCM comprend 40 questions tirées aléatoirement. Pour chacune d'elles, 4 réponses sont proposées, dont une seule est exacte.
Une proposition de réponse "Je ne sais pas" est placée systématiquement en dernière position. Le barème des points est le suivant :

- +2 pts pour une bonne réponse
- 1 pts pour une réponse fausse
- 0 pts pour "Je ne sais pas".



Pour les 4 questions dites "prioritaires" qui figurent dans le questionnaire, le barème est spécifique : -5 pts en cas de mauvaise réponse. Mais ces questions ne sont en aucun cas éliminatoires.

Une seule question est proposée par écran. Chaque réponse validée en cliquant sur le bouton "Suivant" est définitive, il n'est pas possible de revenir en arrière. Une barre de progression (en haut à droite de l'écran) indiquera la progression : question X/40. Les deux premières questions ont uniquement pour but de permettre au participant de se familiariser avec l'application, elles ne rentrent pas en compte dans le calcul des points. Le participant dispose d'un délai d'une heure pour compléter le QCM.

Afin de valider cet examen, un score minimal de **60% de bonnes réponses est requis, soit 48 points/80 points.**

INFORMATIONS

Contact

Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone Au 06 66 09 23 54.

Délai accès

Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.

L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif

A partir de 260 € par participant en inter chez notre partenaire à Arles

Nous consulter en intra pour un groupe

Accessibilité

En cas de situation de handicap, merci de nous contacter pour connaître la faisabilité de votre intégration.